



Avis de la SFSPM
Loi du 29 Janvier 2025
Sur l'amélioration de la prise en charge des soins et dispositifs de support
spécifiques au traitement du cancer du sein par l'assurance maladie.

La SFSPM se félicite de l'importante avancée humaine, médicale et sociétale que représente la loi adoptée ce mercredi 29 janvier par l'Assemblée Nationale visant à améliorer la prise en charge des soins et dispositifs de support spécifiques au traitement du cancer du sein par l'Assurance Maladie.

Une diminution de l'important et croissant reste à charge était réclamée de longue date par les associations de patientes et les sociétés savantes. Les mesures votées permettent le remboursement intégral des prothèses mammaires, du tatouage médical du mamelon et de l'aréole et des soutiens-gorge adaptés. En sus, un forfait est créé pour des produits prescrits par les médecins actuellement non remboursés malgré leur utilité au quotidien (crèmes, vernis à ongles).

L'autre volet de la loi concerne le financement des soins psychologiques, des séances de nutrition et d'activité physique adaptée, l'apport de cette dernière étant aujourd'hui démontré pour diminuer l'intensité de certains effets secondaires liés à l'hormonothérapie, réduire le risque de récurrence et donc majorer le taux de guérison. Enfin, les difficultés de recours à la reconstruction mammaire ont été reconnues et une amélioration de l'accès et de la prise en charge de ces techniques chirurgicales de haute technicité va être encouragée. Certains points importants n'ont pas été retenus dans ce travail législatif, notamment la prise en charge complète des prothèses capillaires et certaines exonérations de forfaits réclamées par les représentants des patientes.

Cette loi transpartisane, votée à l'unanimité, permet de reconnaître d'un point de vue sociétal l'importance de ces soins complémentaires dans le processus de guérison des 700 000 femmes en cours de traitement ou en suivi pour un cancer du sein. Il est néanmoins regrettable que cette loi se limite au seul cancer du sein, tous les patient.e.s atteint.e.s de cancer nécessitant l'ensemble de ces soins d'accompagnement.

La SFSPM souhaite que la mise en place de ces mesures soit effective rapidement. Elle poursuivra son soutien, en collaboration avec les associations de patientes, de toutes les actions qui permettent de réduire les inégalités, malheureusement bien documentées pour toutes celles et ceux qui sont ou seront un jour concernés par un cancer du sein.